

Un numéro dédié pour tous les départements a été mis en place pour les professionnels de santé :



Un numéro unique :

3608

Service gratuit
+ prix appel

Pour toutes questions sur :

- le dossier médical d'un de vos patients (ALD, arrêts de travail, expertise, convocations, invalidité, inaptitude,...),
- l'application des nomenclatures et de la CCAM,
- les objectifs conventionnels de santé publique,
 - sur la tarification,
 - les imprimés,
- votre cabinet médical,
- le paiement...

